

**Campagne de sensibilisation**

**La direction générale du Commerce s'ouvre au public**



Photo : F.A.

Les officiels lors du lancement de la campagne, dont le SG Jean Rémy Amgamboué (C), et le directeur général du Commerce, Vierin Georges Iboudah(G).



Photo : F.A.

Jean Rémy Amgamboué passant en revue les prospectus qui serviront pour la campagne de sensibilisation.

FA.  
Libreville/Gabon

**APRÈS** un an de suspension de ses activités de régulation et de surveillance, la direction générale du

Commerce reprend le cap en lançant une campagne de sensibilisation axée sur ses missions. La cérémonie solennelle y relative a eu lieu mardi dernier à Awendjé. Elle était présidée par le secrétaire général dudit départe-

ment, Jean Rémy Amgamboué. En présence de certains opérateurs économiques et des partenaires sociaux. « Cette campagne se veut être un levier pédagogique, mais surtout un vecteur, une fois de plus, d'éclairage

officiel et détaillé des missions régaliennes qui caractérisent le fonctionnement de notre administration. (...) Nous avons estimé qu'il était nécessaire de réaliser cette campagne en vue de prévenir et éviter certaines situations conflictuelles observées par le passé, et surtout de lever la confusion souvent observée dans l'appréciation de nos missions et celles d'autres administrations à caractère économique et commercial », a déclaré le directeur général du Commerce, Vierin Georges Iboudah. Une semaine durant, les agents de la direction du Commerce seront sur les sites d'Awendjé (direction) et de l'immeuble abritant

les services de la délégation provinciale du Commerce de l'Estuaire, sis à proximité du marché de Mont-Bouët, afin de sensibiliser non seulement les opérateurs économiques, mais aussi les membres de ladite direction aux missions de cette administration. Il s'agit, entre autres, de proposer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de commerce ; de lutter contre le commerce informel en incitant les opérateurs économiques à formaliser leurs activités ; de concevoir et veiller à l'application de la réglementation relative à l'exercice et au contrôle des activités commerciales ; d'assister,

d'orienter et de conseiller les opérateurs économiques et, enfin d'initier, d'organiser, de soutenir, de participer et de coordonner toute manifestation ou événement à caractère commercial. « Au terme de cette campagne, nous souhaitons que l'opérateur économique puisse clairement nous identifier sur le terrain, savoir les matières sur lesquelles sont fondées nos opérations de surveillance, et leurs outils de régulation, en maîtriser les bases juridiques et savoir à quelle porte frapper s'il juge qu'il a été objet d'abus de pouvoir de la part de mes collaborateurs », a souligné Jean Rémy Amgamboué.

**Au sujet des graves déséquilibres financiers constatés à La Poste**

**L'affaire bientôt devant les tribunaux**

